

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Compte-rendu synthétique des décisions du conseil municipal

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis BATTUT ;
Secrétaire de séance Patrick MORENO ;
Nombre de conseillers : 15
Présents : 12

Présents : Christian AZEMA, Laury CENES, Hubert DE BLAY, Guillaume LANDES, Christel LAUR, Rose-Anne LISERA, Patrick MORENO, Valérie PALMA, Jean-François PINTE, Lionel ROGNE, Pierrette STEFANI.

Absents excusés : Caroline BONNAFOUS, Jean-Paul LAVAGNE, Catherine VILLAR.

Pouvoirs : Caroline BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick MORENO.
Jean-Paul LAVAGNE donne pouvoir à Jean-Louis BATTUT.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2025 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 08 - Approbation Compte de Gestion 2024 Principal 30720.
- 09 - Approbation Compte Administratif 2024 Principal 30720.
- 10 - Vote Budget prévisionnel 2025 Principal 30720.
- 11 - Vote taux des taxes directes locales 2025.
- 12 - Vote Taxe sur la Publicité Locale Extérieure 2025.
- 13 - Vote des subventions aux associations 2025.
- 14 - FAVIL FDT 2025.
- 15 - Composition du Conseil de la CA Castres-Mazamet en vue des élections municipales de mars 2026.
- 16 - Création de jeux au groupe scolaire Jacques Cros.
- 17 - Réhabilitation aire de jeux Rue Saint Louis Anjou.
- 18 - Remise en état du pont de GAIX de la commune.
- Questions diverses.

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

08 - Approbation Compte de Gestion 2024 Principal 30720.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de présentation de Monsieur Le Maire,
- Vu les Comptes de Gestion dressés par la trésorerie de Castres Ville,
- Après s'être assuré que la trésorerie a repris dans ses écritures les résultats 2024, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2024 par la trésorerie de Castres Ville n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'Assemblée Délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter le compte de gestion du budget Principal 30720 pour l'exercice 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

09 - Approbation Compte Administratif 2024 Principal 30720.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de présentation de Monsieur Le Maire,
- Vu la délibération N° 2025-08 approuvant le Compte de Gestion du Budget Principal 30720 pour l'exercice 2024,

L'assemblée désigne Monsieur Patrick MORENO pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en l'absence de Monsieur le Maire, qui s'est retiré :

1 Vote le Compte Administratif 2024 du Budget Principal,

CA Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2024	+ 568 969.11	+ 122 639.08
Recettes réalisées 2024	+ 615 846.16	+ 217 487.96
Résultat exercice 2024	+ 46 877.05	+ 94 848.88
Résultat antérieur cumulé	+ 663 070.40	- 92 995.08

2 Décide de l'affectation des **restes à réaliser** du Budget Principal : Dépenses d'investissement : 12 250.09 € - Chapitre 16 et 21

3 Décide de la reprise des résultats au sein du budget principal 2025 suivant l'affectation suivante : De la section de fonctionnement pour + 663 070.40 au compte 002 – recette fonctionnement, De la section d'investissement pour – 92 995.08 € au compte 0001- dépenses d'investissement, De la section d'investissement pour + 105 245.17 au compte 1068- excédent de fonctionnement.

Voté à l'unanimité

10 - Vote Budget prévisionnel 2025 Principal 30720.

- Vu le rapport de présentation de Monsieur Le Maire,
- Vu la délibération N° 2025-09 approuvant le Compte Administratif 2024,
- Vu le projet de Budget Primitif Principal 2025 de la commune de Valdurenque,

Il est proposé aux conseillers d'adopter le principe d'un vote au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement, d'approuver le Budget Primitif Principal 2025 arrêté en dépenses et recettes comme suit :
FONCTIONNEMENT dépenses et recettes : 1 294 646.40 €
INVESTISSEMENT dépenses et recettes : 627 078.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le principe de vote par chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement, adopte la reprise au Budget Primitif Principal des résultats de l'exercice précédent, et approuve le Budget Primitif Principal 2025.

Voté à l'unanimité

11 - Vote taux des taxes directes locales 2025.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

- Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB- aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2022 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élève à 29.91 % et le taux communal à 18.55 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 48.46 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes complémentaires pour la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 : 13.80 % pour la taxe d'habitation, 48.46% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 67.50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Voté à l'unanimité

12 - Vote Taxe sur la Publicité Locale Extérieure 2025.

- Vu l'article 1639 A du code général des impôts,
- Vu les articles L.2333-9, L.2333-10 du code général des collectivités territoriales fixant les tarifs maximaux de la taxe sur la publicité extérieure,

Après en avoir délibéré, la commune de Valdurenque ayant une population inférieure à 50 000 habitants mais appartenant à une communauté d'agglomération de 50 000 habitants et plus, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet 2025 pour application à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'appliquer le tarif maximal de 24.40 € le m² pour toutes superficies d'affichage inférieures à 50m².

Voté à l'unanimité

13 - Vote des subventions aux associations 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2025, d'attribuer les subventions aux associations ayant leur siège social sur la Commune de Valdurenque : MJC de Valdurenque : 600€, Section Festivités : 500€, Société de Chasse : 250€ Randoval : 200€, Génération Mouvement : 420€, APEDI : 153€, Adar : 350€, Prévention Routière : 31€, La Récré de Valdu : 300€, Accueil de Loisir de la Durenque : 5000€

Madame Christel LAUR, trésorière de l'Association La Récré de Valdu et Monsieur Christian AZEMA, Président de la MJC de Valdurenque, ne votent pas cette délibération.

Voté à l'unanimité

14 - FAVIL FDT 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il y a lieu de réaliser des travaux de réfection sur certaines voies et places communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général une subvention départementale pour la réalisation des travaux de goudronnage d'un montant HT de 31 900.00€, subventionné à hauteur de 5 196.00€. La part communale sera de 26 704.00€

Voté à l'unanimité

15 - Composition du Conseil de la CA Castres-Mazamet en vue des élections municipales de mars 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local suivant : *siège de droit (Article L.5211-6-1-IV-2° CGCT) non modifiable

COMMUNES	NOMBRES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
Castres	29
Mazamet	7
Labruguière	4
Aussillon	4
Pont de l'Arn	2
Aiguefonde	2
Payrin Augmontel	2
Lagarrigue	2
Saint Amans Soult	1*
Valdurenque	1*
Noailhac	1*
Boissezon	1*
Caucalières	1*
TOTAL	58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la représentation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sur la base de l'accord local.

Voté à l'unanimité

16 - Création de jeux au groupe scolaire Jacques Cros.

Monsieur le Maire présente le devis de la création de jeux permanents de style coopératifs dans la cour de récréation du groupe scolaire Jacques Cros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter auprès du Département une subvention départementale pour la réalisation d'un traçage au sol d'une marelle et d'un serpent d'un montant HT de 6 168.00€ €, subventionné à hauteur de 4 317.60 €. La part communale sera de 1 850.40 €

Voté à l'unanimité

17 - Réhabilitation aire de jeux Rue Saint Louis Anjou.

Monsieur le Maire présente le devis de la réhabilitation de l'aire de jeux située Rue Saint Louis d'Anjou, il faut remplacer les jeux délabrés et les adapter aux normes de sécurité.

Le Conseil Municipal de la Commune de Valdurenque, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès du Département et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet une subvention pour la réhabilitation de l'aire de jeux située Rue Saint Louis d'Anjou sur la

commune de Valdurenque d'un montant HT de 5 800.00 € HT, subventionné à hauteur de 3 480.00€ par le Département et à hauteur de 580.00 par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet. La part communale sera de 1 740.00 €.

Voté à l'unanimité

18 - Remise en état du pont de GAIX de la commune.

Annule et remplace la délibération 2024-01, 2024-10

Le Conseil Municipal de la Commune de Valdurenque, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès du DSIL -Préfecture- et du Département une subvention pour la remise en état du pont de Gaix sur la commune de Valdurenque d'un montant HT de 93 500.36.00 € HT, subventionné à hauteur de 28 050.11 € par le Département et à hauteur de 18 700.07 par le DSIL (Préfecture). La part communale sera de 46 750.18 €.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Calendrier des manifestation 2025 : 15 juin vide-greniers, 21 juin fête des écoles, 13 juillet fête Nationale, 23 au 24 aout fête du village.